

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 3E ANNÉE

Sommaire du rôle de l'évaluation foncière de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre pour la troisième année du rôle triennal 2025-2026-2027.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Karolane Horth Bujold, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2025-2026-2027 de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2026;

QUE pour l'exercice financier 2027 du rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-129, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 97-129 sont disponibles au bureau de la MRC de La Haute-Gaspésie à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'hôtel de ville de la municipalité;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de La Haute-Gaspésie, à l'attention du greffier-trésorier de la MRC située au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À MONT-SAINT-PIERRE, CE 1er JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN 2026.



Karolane Horth Bujold
Directrice générale et greffière-trésorière